

N° d'ordre : 09
N° délibération : 2017.2053.SP

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :
033-200053759-20171023-lmc100000148465-DE
Envoi Préfecture : 30/10/2017 Retour Préfecture : 30/10/2017

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 23 octobre 2017

**Communication relative à la mise en œuvre des
recommandations de l'évaluation des actions de
médiation et de valorisation conduites par les services
Patrimoine et Inventaire de la Région Nouvelle-
Aquitaine**

Synthèse

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est assignée comme objectif de mettre en cohérence les trois maillons de la chaîne patrimoine : connaissance, restauration et médiation, le tout contribuant à la valorisation du patrimoine.

Elle s'appuie pour ce faire aussi bien sur les actions qu'elle mène en propre dans le cadre de sa compétence Inventaire Général transférée en 2004, recherches sur le patrimoine régional et actions de médiation, que sur un régime d'aides.

L'évaluation conduite en 2016 et 2017 a porté sur les actions de médiation et de valorisation conduites directement par les services patrimoine et Inventaire des sites de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

Si l'évaluation démontre une véritable ambition des trois anciennes régions dans ce domaine avec une présence sur l'ensemble des territoires et une complémentarité des outils et des actions mises en œuvre, elle a recommandé également de clarifier la stratégie et les objectifs dans le champ de la médiation, notamment en terme de publics et de moyens alloués, de mettre en œuvre une programmation pluriannuelle, de nourrir une réflexion sur les liens possibles

entre ces actions et les autres politiques régionales et enfin d'améliorer les actions de communication pour valoriser cette même ambition.

Des actions concrètes, parfois expérimentales, ont été mises en œuvre dès 2017 à la suite de cette évaluation, avec l'objectif de définir et nourrir une nouvelle stratégie en 2018.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE Séance Plénière du lundi 23 octobre 2017

N° délibération : 2017.2053.SP

C - CULTURE, EDUCATION, SPORT JEUNESSE
SOLIDARITE, MAITRISE D'OUVRAGE

Réf. Interne : 144617

OBJET : Communication relative à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions de médiation et de valorisation conduites par les services Patrimoine et Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine

1. Contexte et objectifs de l'évaluation

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est assignée comme objectif de mettre en cohérence les trois maillons de la chaîne patrimoine : connaissance, restauration et médiation, le tout contribuant à la valorisation du patrimoine. Elle s'appuie pour ce faire aussi bien sur les actions qu'elle mène en propre dans le cadre de sa compétence Inventaire Général transférée en 2004, recherches sur le patrimoine régional et actions de médiation, que sur un régime d'aides attribuées à des porteurs de projet dans le cadre d'un règlement d'intervention.

L'évaluation conduite en 2016 et 2017 (comité de pilotage final : 10 février 2017) a porté sur les actions de médiation et de valorisation conduites directement par les services patrimoine et Inventaire des sites de Bordeaux, Limoges et Poitiers. Ces actions reposent sur trois principaux volets :

- Mise à disposition du public des dossiers produits par les chercheurs Inventaire : centres de documentation de Bordeaux (place Jean-Jaurès), Poitiers et Limoges ; numérisation d'une partie de la documentation et diffusion sur Internet.
- Publications « papier » dans des collections nationales et régionale, dans des revues grand public et spécialisées, et publications numériques.
- Organisation d'évènements : expositions, conférences, colloques, journées d'études, Journées Européennes du Patrimoine.

Les objectifs de l'évaluation étaient de :

- Dresser le bilan de la stratégie et des actions des services Patrimoine et Inventaire en matière de médiation et de valorisation du patrimoine.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20171023-lmc100000148465-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/10/2017
Retour Préfecture : 30/10/2017

- Apporter des éléments d'analyse et de prospective au regard du nouveau contexte induit par la fusion des Régions : définition d'une nouvelle stratégie harmonisée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, renouvellement du projet de service, refonte et création d'outils...
- Evaluer la prise en compte d'enjeux spécifiques : innovation en matière de médiation, diversification des publics et en particulier le jeune public, équité territoriale...

2. Conclusions et recommandations

L'évaluation a mis en exergue les éléments suivants :

- Préservation de la politique ambitieuse en matière de médiation nourrie par des actions régulières et diversifiées : la majorité des recherches est valorisée auprès du public.
- Complémentarité des compétences, des outils et des actions de médiation des services patrimoine et Inventaire : une collection « papier » spécifiquement régionale à Bordeaux, des vidéoguides à Limoges et des expositions itinérantes à Poitiers.
- Maintien d'une proximité de terrain et du maillage du territoire qui caractérisent les actions des trois services.
- Nécessité de clarifier les objectifs, notamment en matière de publics visés, et de mettre en adéquation ces objectifs avec les moyens humains et financiers disponibles dans les trois services ou à développer dans le cadre d'une réorganisation.
- Importance de la planification pluriannuelle des actions de médiation et de leur calibrage par rapport au degré d'avancement des recherches.
- Enjeu autour de l'articulation entre les actions de médiation mises en œuvre par les trois services et les autres politiques publiques de la Région.
- Actions de communication à repenser pour mieux valoriser les actions de médiation.

3. Actions mises en œuvre ou programmées suite aux recommandations

- Programmation pluriannuelle et actions de médiation communes, en particulier sur les :
 - . Journées européennes du patrimoine 2017 : « la Région Nouvelle-Aquitaine vous ouvre des portes », avec 60 lycées et sites ouverts exceptionnellement.
 - . Journées d'études 2018.
- Mutualisation et déploiement des outils de médiation développés par l'un des trois sites à l'échelle de la grande Région :
 - . Collection régionale « Visages du patrimoine en Nouvelle-Aquitaine » : marché de refonte de la charte graphique (printemps 2017) et marché de publication (fin 2017).
 - . Vidéoguides en Nouvelle-Aquitaine : marché à bons de commande (fin 2017).
 - . Expositions itinérantes : marché à bons de commande (fin 2017).
- Expérimentation d'actions d'Education Artistique et Culturelle sur les patrimoines des lycées de la Nouvelle-Aquitaine avec l'objectif d'évaluer les moyens humains et financiers nécessaires au développement d'actions en direction du jeune public au sein des trois services (2017-2018).
- Une lettre d'information commune (septembre 2017).
- Elaboration d'une stratégie définissant les objectifs des actions de médiation en termes de publics en lien avec les politiques régionales liées au patrimoine (2018).
- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie numérique (2018-2020) :
 - . Fusion des plateformes de diffusion des dossiers Inventaire (2018).
 - . Développement d'un site web unique en remplacement des autres sites (2018-2020).
 - . Réflexions prospectives sur le développement d'actions numériques innovantes : web-documentaires, applications smartphone...
- Harmonisation des pratiques de recherche Inventaire général et programmation commune sur certaines opérations :
 - . Etude thématique régionale sur les patrimoines des lycées de la Nouvelle-Aquitaine.
 - . Inventaire topographique du patrimoine du PNR Périgord-Limousin en partenariat avec les sites de Limoges et Bordeaux.

**Après en avoir délibéré,
Le CONSEIL REGIONAL :**

- DONNE ACTE au Président du Conseil régional de sa communication concernant la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions de médiation et de valorisation conduites par les services Patrimoine et Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Donne acte



ALAIN ROUSSET